



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rapport du jury

### Concours d'Infirmier Education Nationale

Session 2020

En 2020 l'académie d'Aix Marseille participe à la session du concours d'infirmier Education Nationale. 8 postes sont ouverts sur liste principale et 8 autres sur liste complémentaire. 181 candidats sont inscrits, 141 dossiers ont été retenus, 65 sont présents aux épreuves, 8 sont admis en liste principale et 8 sont admis en liste supplémentaire. Il n'y a pas d'admissibilité, l'épreuve orale d'admission ayant été supprimée pour des raisons sanitaires.

#### **L'épreuve écrite.**

Elle consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier dans le cadre des missions que doivent remplir les infirmiers de l'Education Nationale.

Cette épreuve de 3 heures est la seule permettant de déterminer les admis cette année.

En effet, l'épreuve orale d'admission a été supprimée cette année pour des raisons sanitaires.

Un nombre très faible de candidats se sont déplacés pour composer :

- Sur 181 inscrits, 65 candidats étaient présents (35,91%). Cela peut s'expliquer par la date tardive du concours le lundi 13 juillet pendant les vacances scolaires d'été.
- 8 candidats sont admis en Liste Principale et 8 en Liste Supplémentaire

Afin de pouvoir être admis sur liste principale, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 16,75/20.

Afin de pouvoir être admis sur liste supplémentaire, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 14,15/20.

Sur 65 candidats, 1 copie a été écartée pour rupture d'anonymat, 12 ont obtenu une note supérieure à 15/20, 19 candidats ont obtenu une note comprise entre 10/20 et 15/20 et 33 candidats n'ont pu obtenir la moyenne. Ainsi, 16 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 14,15/20 ont été retenus sur LS et LP.

Rappel : une note en de ça de 7.99/20 est éliminatoire ce qui a été le cas de 18 candidats.

Les six correcteurs de l'épreuve écrite ont été attentifs au fait que les candidats aient respecté les points suivants :

- Lecture attentive du sujet pour ne pas se perdre dans du hors sujet
- Nécessité d'aller à l'essentiel, avoir une démarche analytique et structurée pour répondre aux questions, bien structurer sa copie.
- Ne négliger ni la présentation, ni l'écriture et soigner la qualité de rédaction dans les réponses, éviter le « verbiage ». Cette année de nombreuses copies présentaient de trop nombreuses fautes d'orthographe voire de syntaxe. Le jury a apprécié les copies claires et synthétiques et au contraire écarté les dissertations avec étalage de connaissances qui n'avaient pas toujours de rapport avec la question.
- Le jury a regretté que les candidats aient peu souligné les liens indispensables avec les enseignants, assistants sociaux voire médecins de l'Education Nationale dans la prise en charge individuelle des élèves et les actions de prévention collectives.
- Bien connaître les dispositifs de l'Education Nationale en lien Avec les missions des infirmiers sans faire de confusion entre le premier et le second degré. Toutes les actions exposées doivent l'être dans le contexte de l'Education Nationale. En particulier, si le recours au médecin scolaire peut être utile, il ne peut être systématique ne serait-ce

que par l'éloignement physique entre ces deux personnels. En effet, il est attendu beaucoup d'autonomie de la part de l'infirmier scolaire.

- Si tous les textes officiels ne peuvent pas être connus, il est attendu que les références essentielles soient citées, en particulier dans les textes encadrant le secret professionnel.

Le jury a relevé des copies de grande qualité alliant maîtrise de la forme et du fond. Il a cependant regretté que certains candidats ne se soient pas suffisamment préparés pour cette épreuve écrite. Le jury ne saurait à nouveau que vivement conseiller aux candidats de faire l'effort de rencontrer des infirmiers en poste pour mieux comprendre le rôle de l'infirmier de l'Education Nationale.

## **L'épreuve orale d'admission n'a pas eu lieu cette année pour des raisons sanitaires**

Elle consiste habituellement en un entretien de 30 minutes affecté d'un coefficient 2 qui fait suite à un exposé oral de 10 minutes, exposé au cours duquel le candidat est invité à présenter sa formation, son expérience professionnelle et son projet professionnel.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du postulant ainsi que ses connaissances professionnelles... (extrait de l'Arrêté du 23 octobre 2012). Il est conseillé aux candidats de soigner la lisibilité de leur CV.

Cette épreuve, pourtant essentielle dans le recrutement des futurs infirmiers scolaires, n'ayant pas pu avoir lieu, les correcteurs ont dû se montrer plus exigeants lors de la correction de l'épreuve écrite puisque c'était la seule permettant de départager les candidats.

A. RISI, Président du jury